



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 7 décembre 2021

Communiqué de presse n°3

Manifestation agricole mercredi 8 décembre 2021 : des perturbations importantes de la circulation et dans le fonctionnement de certains services sont attendues

A l'appel de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et des Jeunes Agriculteurs (JA), un rassemblement d'agriculteurs est prévu le mercredi 8 décembre à compter de 9h00 à Montauban.

En raison des fortes perturbations de circulation attendues, certaines routes départementales seront interdites aux Poids lourds :

La circulation des poids-lourds de plus de 3,5 tonnes est interdite, ponctuellement, sur toutes les routes départementales suivantes :

- sur la route départementale n° 90 du PR 0+000 au PR 7+323
- sur la route départementale n° 64 du PR 0+000 au PR 9+203
- sur la route départementale n° 78 du PR 7+494 au PR 22+065
- sur la route départementale n° 69 du PR 21+483 au PR 23+672
- sur la route départementale n° 958 du PR 49+945 au PR 62+244
- sur la route départementale n° 66 du PR 12+669 au PR 17+333
- sur la route départementale n° 19 du PR 13+343 au PR 24+807
- sur la route départementale n° 40 du PR 1+254 au PR 22+463
- sur la route départementale n° 820E du PR 0+000 au PR 6+068
- sur la route départementale n° 14 du PR 12+915 au PR 17+436.

Les établissements scolaires du premier et du second degré de Montauban seront fermés

Les perturbations importantes du trafic routier attendues dans et autour de Montauban entraîneront des difficultés d'accès aux écoles et établissements scolaires de Montauban le 8 décembre, et notamment au moment de la sortie des écoles, en fin de matinée.

Par conséquent, sur proposition de M. le directeur académique, tous les établissements scolaires du premier et du second degré de Montauban seront fermés le mercredi 8 décembre.

Cette décision est prise d'une part pour éviter que des élèves se retrouvent bloqués dans les établissements en raison des fortes perturbations des axes routiers et d'autre part, pour protéger les élèves d'un risque de cluster, l'absence d'enseignants ne pouvant pas rejoindre Montauban impose en effet des regroupements de classes et des brassages à proscrire dans la situation sanitaire actuelle.

Par ailleurs et comme indiqué précédemment, d'autres mesures ont été prises pour faire face aux fortes perturbations du trafic routier à Montauban :

La préfète de Tarn-et-Garonne conseille aux usagers de différer leurs déplacements, de privilégier le télétravail et d'éviter, dans la mesure du possible, de se rendre en centre-ville si ce déplacement n'est pas indispensable ce jour-là. Les commerçants du centre-ville sont invités à aménager les horaires d'ouverture.

Celles et ceux qui ne peuvent reporter leur déplacement veilleront à se conformer aux restrictions de circulation et de stationnement en ville et sur les itinéraires de déviation mis en place.

Fermeture exceptionnelle de certains services au public

La préfecture, la direction départementale des territoires ainsi que la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations seront exceptionnellement fermées au public.

Le stationnement et la circulation sont interdits dans plusieurs rues de Montauban

Pour des raisons de sécurité, **la circulation sera interdite** le mercredi 8 décembre à partir de 8h00 et jusqu'à la fin de la manifestation :

- place du Maréchal Foch,
- allées de l'Empereur,
- allées Mortarieu,
- avenue Gambetta (section place Alexandre 1^{er} jusqu'à la place foch) ;
- place du Coq
- rue de la République
- rue Michelet
- quai Montmurat
- quai de Verdun
- rue des Capucins
- rue du Jeu de Paume
- rue de l'Hôtel de ville
- et rue Sainte Claire

Par ailleurs, **le stationnement sera interdit du mardi 7 décembre à 18h00 au 8 décembre jusqu'à la fin de la manifestation** dans les rues suivantes :

- rue Sainte-Claire
- quai de Verdun
- quai Montmurat
- allées Mortarieu
- allées de l'Empereur
- place du Maréchal Foch
- rue de l'Hôtel de ville,
- rue Notre Dame,
- rue du Docteur Lacaze,
- avenue de Gambetta (section place Alexandre 1^{er} jusqu'à la place du Maréchal Foch) ;
- faubourg Lacapelle (de la place Foch jusqu'au n°100 faubourg Lacapelle).

La circulation pourra être interrompue et déviée ponctuellement sur divers axes routiers au cours de la journée au regard du déroulement de la manifestation.

Le détail des voies concernées sera communiqué et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dès que possible.

Conseils aux usagers

Les usagers sont invités à se tenir informés de la situation en consultant :

- le site des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr
- Twitter : @Prefet_82
- Facebook : Préfet de Tarn-et-Garonne
- le site de la mairie de Montauban : www.montauban.com
- et pour le réseau autoroutier :
 - Radio VINCI Autoroutes (107.7)
 - Le 3605, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
 - Le site internet www.vinci-autoroutes.com
 - Les comptes Twitter @VINCIAutoroutes : @A62Trafic ; @A20Trafic.